

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Projet AL2013-02

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 01 juillet 2016 portant délégation de pouvoirs au Directeur Territorial Réseau Grand Est,

Vu l'avis de la Région Grand Est en date du 21/02/2018,

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 22/05/2018,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

DECIDE :



ARTICLE 1

Les terrains sis à Uxegney (Vosges) tel qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur les plans joints à la présente décision figurant sous teinte rouge sont déclassés du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
UXEGNEY (88390)	AUX ARBURES	AB	53	1 157 m ²

ARTICLE 2

Une copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Vosges.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Vosges.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.fr/>).

Fait à Strasbourg, le **26 SEP. 2018**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Territorial Grand Est

Marc BIZIEN

SNCF RESEAU
Direction Territoriale Grand Est
15, rue des Francs-Bourgeois
67082 STRASBOURG CEDEX

Département :
VOSGES

Commune :
UXEGNEY

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 10/09/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

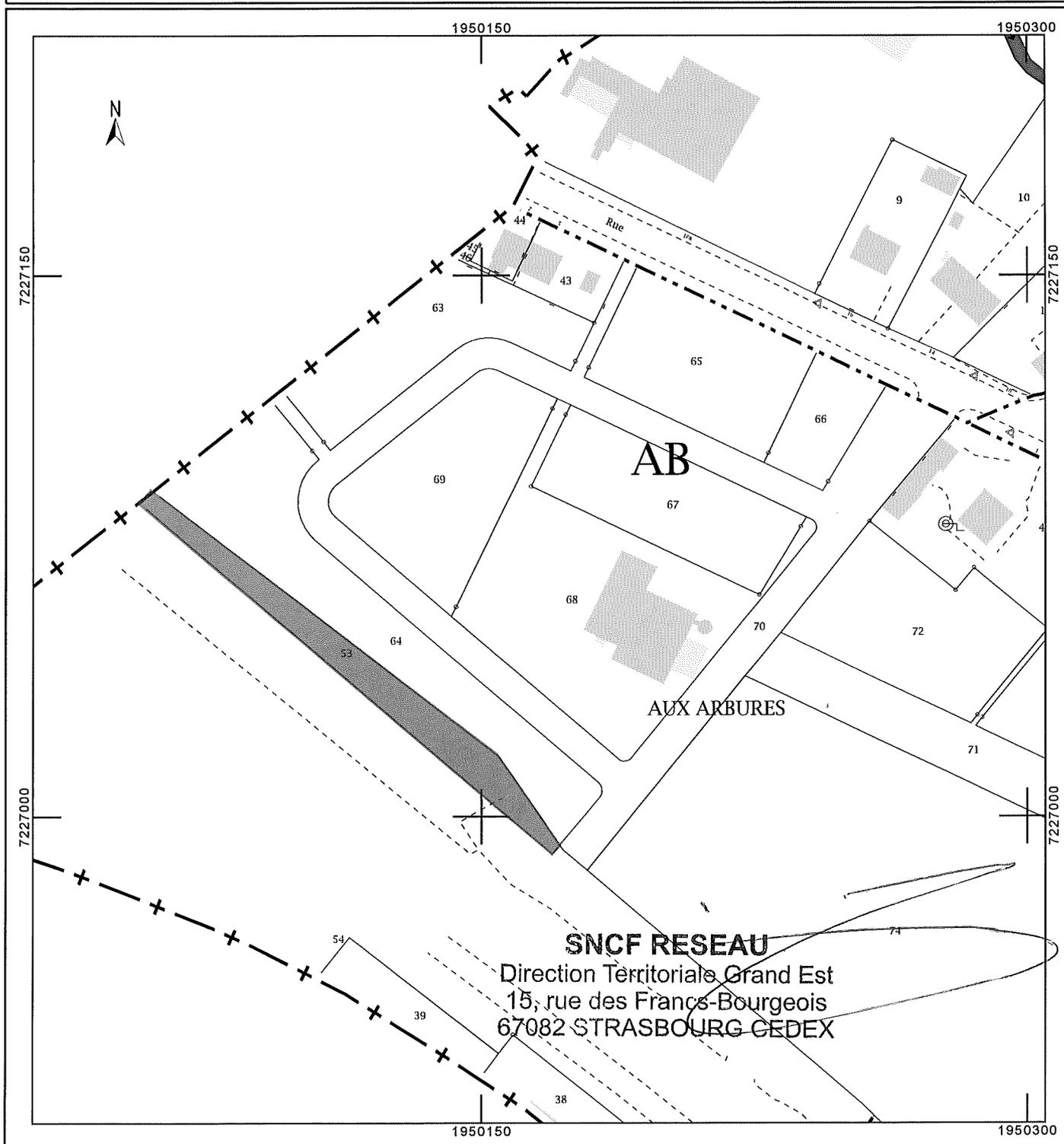
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EPINAL
1, rue du Dr LAFLOTTE et de l'Ancien
Hôpital B.P. 574 88018
88018 EPINAL CEDEX
tél. 03-29-69-22-95 -fax 03-29-69-23-74
cdf.epinal@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

NEXITY P. M.

Reçu le :

28 MAI 2018

Agence de Strasbourg

SERVICE DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
Bureau du développement territorial

Epinal, le 22 MAI 2018

Le Préfet des Vosges

à

NEXITY PROPERTY MANAGEMENT

27 rue du vieux marché aux vins

CS 30024

67083 STRASBOURG CEDEX

A l'attention de Mme Emilie EVRARD

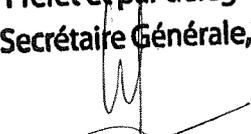
Objet : Autorisation de déclassement.

Par lettre du 7 mars 2018, vous m'avez saisi, en application des dispositions du décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau, d'une demande d'autorisation de déclassement d'un terrain d'une superficie de 1 157 m², cadastré parcelle section AB n° 53 et situé sur la commune de UXEGNEY.

Je constate que vous avez, préalablement à cette demande, consulté la Région Grand Est, le Département des Vosges, le maire d'Uxegney et informé l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières.

Au regard des informations à ma disposition, en particulier des éléments que vous avez portés à ma connaissance dans le dossier accompagnant la demande d'autorisation de déclassement et du résultat de la consultation préalable, j'autorise SNCF Réseau à procéder au déclassement de ce terrain. Vous voudrez bien me communiquer, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, la décision de déclassement qui devra être prise dans un délai de trois ans à compter de ce jour.

Le Préfet,
**Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,**


Claire WANDERLIND

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89